



PADD

DEBAT DU CONSEIL MUNICIPAL DU 5 JUILLET 2022

PLU approuvé par délibération du Conseil Municipal du 24/09/24

QU'EST-CE QUE LE PADD ?

Le Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD) expose les orientations générales d'aménagement et d'urbanisme retenues par la ville de Longjumeau pour les années à venir, en articulation avec les documents de planification d'échelle supérieure.

Le rôle du PADD est défini par l'article L.151-5 du Code de l'Urbanisme. C'est un document qui doit être simple et accessible à tous les citoyens. Il doit traduire le projet de territoire porté par les élus et dessine les lignes de forces du projet communal à horizon 10 - 15 ans. Le PADD est élaboré sur la base du diagnostic et des enjeux exposés dans le rapport de présentation. Les pièces réglementaires - orientations d'aménagement et de programmation, plan de zonage et règlement - devront être cohérentes avec les grandes orientations du PADD.

Il s'articule autour de trois principes fondamentaux :

- il définit les **orientations générales des politiques** d'aménagement, d'équipement, d'urbanisme, de protection des espaces naturels, agricoles et forestiers, et de préservation ou de remise en bon état des continuités écologiques,
- il arrête les **orientations générales concernant l'habitat, les transports et les déplacements, le développement des communications numériques, l'équipement commercial, le développement économique et les loisirs, retenues pour la ville,**
- il fixe **des objectifs chiffrés de modération de la consommation** d'espaces et de lutte contre l'étalement urbain.

GUIDE D'UTILISATION

LES GRANDES ORIENTATIONS

Le PADD est organisé en **4 axes regroupant les 14 grandes orientations**. Le conseil municipal débat de ces grandes orientations afin de les fixer comme ligne de conduite pour la suite de la démarche de PLU, et notamment pour la phase de réalisation des orientations d'aménagement et de programmation, du plan de zonage et du règlement.

LE DEBAT

Les grandes orientations ne sont pas soumises à un vote mais bien à un débat figurant dans le compte-rendu du conseil. Le débat en conseil municipal s'est déroulé le **05 juillet 2022**.

LE SURSIS A STATUER

Le débat sur les grandes orientations du PADD ouvre la possibilité pour la ville d'utiliser le sursis à statuer. L'octroi d'une autorisation d'urbanisme (permis de construire, permis d'aménager ou déclaration préalable) peut être suspendu, pendant 2 ans, dans le cas où le projet compromet l'exécution des grandes orientations du futur PLU.

UN PROJET FEDERATEUR : « LONGJUMEAU, UNE VILLE A TAILLE HUMAINE, VERTE ET QUI PROTEGE »

La définition du Projet d'Aménagement et de Développement Durables est une étape cruciale dans l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme. Il est le fruit des réflexions des élus et d'une riche concertation avec les habitants. Ce projet fédère autour d'une vision partagée, cohérente et solidaire du territoire à l'horizon 10 à 15 ans.

Il intègre les exigences législatives et réglementaires qui s'imposent au projet. Le territoire se situe dans un contexte complexe où des enjeux variés et qui peuvent parfois sembler contradictoires sont à appréhender dans leur globalité : objectif de croissance économique et de maintien de l'emploi, lutte contre l'étalement urbain, vieillissement de la population, nécessité de valoriser le centre-ville, amélioration de l'accès au logement et lutte contre l'habitat indigne, transition environnementale, maintien de la qualité de l'air, prise en compte du changement climatique, prise en compte du domaine de l'eau, etc.

Pour la ville de Longjumeau, il s'agit, tout en relevant ces défis, de renouveler les modes de faire de l'aménagement et d'affirmer un positionnement stratégique qui puisse répondre aux besoins des habitants et valoriser le cadre de vie. Face à des métropoles trop chères, considérablement touchées par la crise sanitaire et devenant parfois invivables, certains préfèrent s'installer dans des villes plus petites.

Profitant d'un cadre naturel préservé, Longjumeau cultive son identité de « ville à la campagne », notamment en développant une politique ambitieuse de préservation des espaces verts et de conservation des zones agricoles. Précurseur sur de nombreuses thématiques dont le développement durable est le fer de lance, Longjumeau souhaite poursuivre son engagement en faveur de la biodiversité (jardins familiaux, ferme pédagogique, modes d'entretiens respectueux de la nature et de l'environnement).

Face aux enjeux de la ville en lien avec l'adaptation au changement climatique, la préservation de la biodiversité et l'amélioration du cadre de vie des habitants, le sol apparaît donc comme un élément central à prendre en compte dans l'aménagement des territoires urbains et péri-urbains. Si le zéro artificialisation nette d'ici à 2050 fait plutôt consensus, il reste à savoir comment se préparer au mieux à cette échéance en alliant urbanisation et préservation de l'environnement. La perspective de devoir limiter drastiquement l'artificialisation des sols ne crée pas d'opposition notoire, compte-tenu de la prise de conscience que la poursuite de l'urbanisation ne pourra pas se faire sans la préservation de la nature et de la biodiversité. Dans ce cadre, il s'agit de coupler constructions, ZAN et nature en ville de manière à pouvoir continuer à répondre aux besoins de développement tout en préservant l'environnement. Pour ce faire, sans obérer son développement, considérant la consommation d'ENAF (12 ha entre 2009 et 2020) ainsi que son potentiel en tissu constitué et en réhabilitation, la ville de Longjumeau se fixe un objectif de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain. Cet objectif de réduction de moitié se traduit par une enveloppe foncière allouée inférieure à 6 ha.

Ainsi, la ville de Longjumeau souhaite inscrire son Plan Local d'Urbanisme dans la démarche de transition écologique. L'ambition communale est par conséquent d'évoluer vers un nouveau modèle économique et social, un modèle de développement durable qui renouvelle nos façons de consommer, de produire, de travailler, de vivre ensemble pour répondre aux grands enjeux environnementaux, ceux du changement climatique, de la rareté des ressources, de la perte accélérée de la biodiversité et de la multiplication des risques sanitaires environnementaux.

1. UNE VILLE QUI PREND SOIN

Les villes, quelle que soit leur taille, concentrent la plupart des enjeux sociaux, économiques et environnementaux, qui sont aujourd'hui requestionnés, reprecisés, notamment à l'aune du dérèglement climatique. Au lendemain de la crise sanitaire, il est urgent de redéfinir les visions de la ville durable de demain, qui ne peuvent plus être les mêmes, et aborder le lien entre ville et santé de façon plus globale.

L'état de santé de la population dépend de l'imbrication d'une multitude de facteurs biologiques, comportementaux, socioculturels et environnementaux, ce que l'on appelle les déterminants de santé. La plupart ont une assise territoriale : la qualité de l'air, de l'eau, des sols, l'exposition au bruit, les possibilités d'exercer une activité physique et intellectuelle régulière et d'être en contact avec les autres et avec la nature, etc.

L'intégration des enjeux de santé dans les dynamiques urbaines constitue alors un enjeu majeur. Cela passe par la prise en compte des déterminants de santé dans la conception du cadre de vie : comment, à travers les choix programmatiques ou la conception des bâtiments est-il possible de maximiser l'exposition aux facteurs de protection de la santé et minimiser les facteurs de risque ?

Il s'agit par conséquent de revoir les envies, les concepts, les méthodes, les pratiques, les manières de coopérer, etc., revoir la conception de l'urbain, de ce qui permet d'être ensemble et de fabriquer du commun.

La ville de demain doit ainsi se réinventer pour rassembler davantage qu'elle ne divise : la ville habitable et durable est une ville qui prend soin. Elle prend soin de ses habitants, en particulier les plus fragiles, de ses écosystèmes, de ses infrastructures, de son espace public, de ses entreprises, des territoires environnants...

Que ce soit avec un pôle santé et des infrastructures médicales de qualité, ou encore des établissements scolaires en nombre, le bien-être des familles, des habitants, et de la qualité de vie sont une priorité. Forte d'une offre complète et équilibrée de services et d'équipements publics, supérieure à des territoires comparables, Longjumeau offre les avantages de la ville dans un cadre naturel en partie préservé, à moins de 20 km de la capitale.

1.1 / CONSOLIDER LES COMPOSANTES DE LA TRAME VERTE, ET BLEUE, AFFIRMER LA PRÉSENCE ET LA DIVERSITÉ DU VÉGÉTAL DANS LA VILLE

Le territoire de la ville de Longjumeau, à l'instar de nombreuses communes franciliennes, présente un caractère anthropisé. Ainsi, près de 94% de la superficie du territoire est concernée par des milieux façonnés et entretenus par l'Homme :

- 63% du territoire est occupé par le bâti, les infrastructures et les équipements dont près de la moitié du territoire bâti est occupé par de l'habitat individuel (155 ha).
- 31% du territoire est occupé par des espaces ouverts comme des grandes cultures, des espaces verts, etc...

Les milieux naturels et semi-naturels représentent quant à eux 6% du territoire et sont principalement identifiables au sud-est et caractérisés par la présence de bois et de forêts. Les cours d'eaux, qui constituent des milieux naturels (bien que fortement canalisés), représentent 1% du territoire.

1. Inscrire le traitement des espaces publics dans une logique de perméabilité écologique :
 - lutter contre l'artificialisation des sols et désimperméabiliser les sols (place Charles Steber particulièrement) ;
 - mettre en œuvre une gestion alternative des eaux pluviales.
2. Créer un « poumon vert » en cœur de ville qui s'inscrit dans une continuité écologique.

1.2 / AMÉLIORER L'IDENTIFICATION ET LA LUTTE CONTRE LES RISQUES ET NUISANCES

La gestion des inondations en France est actuellement en pleine évolution. Les différentes politiques menées depuis que la loi Barnier, rendant obligatoire l'établissement de PPRI dans les communes menacées, a été votée (2 février 1995) conduisent à améliorer la connaissance du risque inondation.

Néanmoins, malgré le développement de différentes initiatives et autres documents (PAPI, GEMAPI, TRI, PGRI, etc.), il existe un manque d'acculturation des différents acteurs du territoire (habitants, élus, acteurs économiques...) qui réduit l'efficacité de ces différentes politiques. La diffusion de la connaissance à tous, la compréhension du risque inondation et l'appropriation des bons comportements sont nécessaires au bon fonctionnement des politiques de prévention des risques et à la résilience des territoires.

L'enjeu est par ailleurs d'élaborer des réponses urbaines et sociales adaptées aux objectifs de réduction de vulnérabilité et de sauvegarde des personnes et des biens sur les territoires urbains exposés. A l'échelle des projets d'aménagement, il s'agit d'imaginer des projets viables et valorisants pour les sites exposés aux nuisances et au risque, notamment en matière d'inondation en intégrant les mesures de prévention liées à la présence du bassin-versant de l'Yvette.

1. Développer des projets résilients et renforcer la prise en compte des zones humides, du risque inondation et des axes de ruissellement ;
 - intégrer l'aléa inondation dans la conception des projets ;
 - préserver strictement les zones humides avérées ;
 - développer des mesures urbanistiques (implantation des bâtiments), architecturales (travail sur la mise hors d'eau, création de pièces refuges) , fonctionnelles (circulation) et organisationnelles cohérentes pour assurer la sécurité des habitants du territoire ;
 - identifier et préserver les principaux axes de ruissellement comme espaces de "nature".
2. Valoriser les parcs et renforcer leur potentiel d'îlot de fraîcheur :
 - en travaillant sur la diversification des strates, l'ombrage et l'accessibilité à des points d'eau (fontaines décoratives, fontaines à eau, etc.)
3. Affirmer l'importance du rôle environnemental, économique et social des espaces agricoles et naturels :

- en poursuivant notamment la politique de développement des jardins familiaux.
4. Repenser la circulation et les aménagements autour des axes majeurs pour limiter les nuisances sonores liées aux infrastructures routières.

Point de passage obligé du Nord-Centre Essonne, la ville de Longjumeau, dont les routes départementales 117 et 118 sont les principaux axes, supporte une circulation importante entraînant un ralentissement des flux dans l'ensemble du cœur de ville voire dans certains quartiers. Dans ce cadre, il s'agira :

- de réfléchir à l'ouverture de la route nationale RN20 ;
 - d'assurer l'isolation acoustique suffisante des logements ;
 - de travailler les abords des circulations au moyen d'une végétalisation suffisamment dense ;
 - d'assurer un retrait des constructions par rapport aux axes les plus bruyants.
5. Améliorer la qualité de l'air, par le renforcement de la trame verte et bleue, et dans le choix des secteurs de développement.

1.3 / DÉVELOPPER UN ENVIRONNEMENT URBAIN DE QUALITÉ ET ADAPTER LE TERRITOIRE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

Les réservoirs et corridors de biodiversité cohabitent ponctuellement avec un tissu urbain existant en évolution. Il convient donc de ménager ces entités les unes avec les autres, en préservant leurs qualités respectives. La perspective engagée consiste à reconnaître les lisières urbaines ainsi définies comme espaces de projets sur lesquels il serait souhaitable de développer de nouveaux usages et de nouvelles formes urbaines pour envisager des transitions entre les différents tissus. L'épaississement de ces secteurs de réflexion autour des sites liés à la trame verte et bleue pour y intégrer leur environnement bâti ou constructible direct permettra de penser les transitions, les percées visuelles, les continuités écologiques.

La ville de Longjumeau est caractérisée par une diversité de milieux (pelouses, espaces naturels, cours d'eau, espaces agricoles) qui participent à la richesse écologique du territoire. Celle-ci constitue un atout dans l'adaptation au changement climatique car elle offre une meilleure capacité d'adaptation aux événements météorologiques extrêmes.

1. Inscire les projets urbains dans une logique d'ouverture des constructions au profit des espaces verts et de l'espace public :
 - végétaliser les parcelles ;
 - imposer une surface d'espace vert ;
 - autoriser les toitures végétalisées ;
 - réduire la hauteur maximale autorisée des constructions ;
 - favoriser la circulation de l'air.
2. Renforcer la végétalisation et la place de l'eau dans le centre-ville ;
3. Développer des espaces de rencontre apaisés dans le centre-ville ;

4. Organiser et structurer la sensibilisation de la population :

Il est par ailleurs nécessaire, dans la perspective d'avoir un territoire résilient, de ne pas envisager uniquement le prisme de l'adaptation des biens et des pratiques. Il convient aussi d'apporter les clés nécessaires à la population afin que celle-ci se sente concernée et impliquée dans les actions mises en œuvre sur le territoire. La sensibilisation constitue en effet un levier puissant pour encourager l'implication citoyenne et pour favoriser l'acceptation des nouvelles mesures.

Dans ce cadre, il s'agira :

- d'informer des différentes formes d'eau présentes sur le territoire communal ;
- d'avertir des risques inondations ;
- de sensibiliser à la gestion des déchets le long des trames vertes et bleues ;
- d'encourager l'utilisation d'outils engagés dans le cadre de la transition énergétique pour la construction, l'aménagement ou la rénovation de leur construction ;
- de sensibiliser à la gestion différenciée et à l'accueil de la faune/flore afin de renforcer l'intérêt écologique du maillage de jardins privés.

1.4 / MAINTENIR ET DEVELOPPER L'OFFRE DE SANTE ET DE SOINS POUR REpondre AUX BESOINS DE LA POPULATION

Soucieux de s'appuyer ainsi sur les composantes du développement durable, à travers son projet, la ville de Longjumeau ambitionne de satisfaire les besoins de développement et la santé des générations présentes sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Aussi, outre satisfaire les besoins en développement, répondre aux besoins de la population actuelle en évitant les impacts négatifs probables sur les générations futures, l'enjeu pour la ville de Longjumeau est de préserver la santé de tous. Pour cela, il sera nécessaire de maintenir un niveau de services publics à la hauteur des besoins des habitants, adaptée au vieillissement de la population, et des spécificités des plus jeunes.

1. Conforter un pôle de santé majeur sur le site de l'actuel Hôpital ;
2. Maintenir et développer la Clinique de l'Yvette ;
3. Diversifier l'offre médicale :
 - développer une offre adaptée aux nouvelles technologies ;
 - créer les conditions permettant d'offrir un choix de professionnels de santé complémentaires et adaptés aux besoins (publics et/ou privés) ;
 - faciliter l'implantation de praticiens dans le tissu constitué.

Au-delà du maintien et du développement de l'offre en équipement de santé sur le territoire communal inscrit au sein du premier axe, plusieurs orientations contribuent à préserver la santé des habitants : l'amélioration des conditions de vie, l'assurance d'une bonne qualité de vie et la garantie d'un territoire sécurisé.

AXE 1 - UNE VILLE QUI PREND SOIN

Consolider les composantes de la trame verte et bleue, affirmer la présence et la diversité du végétal dans la ville

- Inscrire le traitement des espaces publics dans une logique de transparence écologique

Créer un « poumon vert » en cœur de ville qui s'inscrit dans une continuité écologique

Améliorer l'identification et la lutte contre les risques et nuisances

- Développer des projets résilients et renforcer la prise en compte des zones humides, du risque inondation et des axes de ruissellement

Intégrer l'aléa inondation dans la conception des projets

Affirmer l'importance du rôle environnemental, économique et social des espaces agricoles et naturels

Repenser la circulation et les aménagements autour des axes majeurs pour limiter les nuisances sonores liées aux infrastructures routières

Valoriser les parcs et renforcer leur potentiel d'îlot de fraîcheur

Développer un environnement urbain de qualité et adapter le territoire au changement climatique

Inscrire les projets urbains dans une logique d'ouverture des constructions au profit des espaces verts et de l'espace public

Renforcer la végétalisation et la place de l'eau dans le centre-ville

Développer des espaces de rencontre apaisés dans le centre-ville

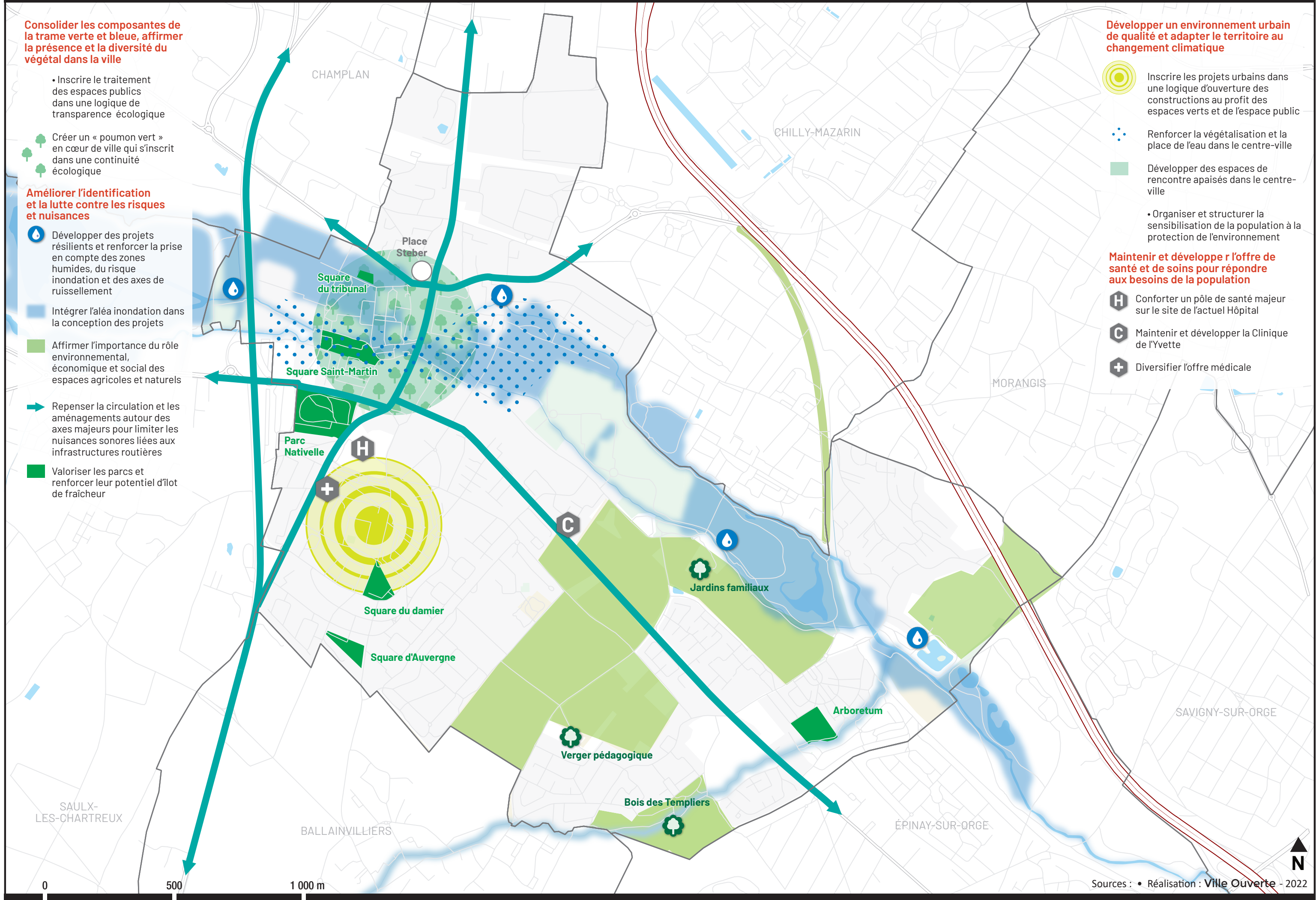
- Organiser et structurer la sensibilisation de la population à la protection de l'environnement

Maintenir et développer l'offre de santé et de soins pour répondre aux besoins de la population

Conforter un pôle de santé majeur sur le site de l'actuel Hôpital

Maintenir et développer la Clinique de l'Yvette

Diversifier l'offre médicale



2. UNE VILLE POUR TOUS

L'inclusion pour une ville pour toutes et tous, s'intègre en continuité directe de l'objectif évoqué précédemment qui consiste à « prendre soin » de tous les publics comme des écosystèmes naturels, et plus globalement de mettre la notion de bien-être au cœur des politiques urbaines.

Dans un contexte de vieillissement de la population, la ville doit tenir compte de la proportion de plus en plus grande de sa population âgée, voire très âgée. Outre l'évolution voire l'adaptation des logements et l'accompagnement des trajectoires résidentielles des seniors, l'un des enjeux est par ailleurs d'adapter le territoire au vieillissement dans une approche transversale en facilitant l'accès aux services de proximité, notamment les services de santé, les commerces et les services publics et sociaux nécessaires aux aînés. Ainsi, la qualité d'aménagement d'espaces communs favorisant un environnement sécurisant, la marchabilité de la ville et l'adaptation de l'offre transports collectifs sont déterminants pour l'intégration des personnes âgées dans un périmètre de vie favorable.

De même, le confinement et la fermeture des aires et équipements dédiés à la jeunesse (aires de jeux, jardins, centres aérés, écoles, crèches, etc.) ont mis en lumière le caractère vital de l'espace public dans nos villes. Penser la place de la jeunesse dans l'espace public, c'est réinterroger des stratégies et des modes de faire dans la conception de son environnement quotidien, privilégiant notamment le recours à des aménagements qualitatifs ou développant des zones de circulation apaisée.

De manière générale, il s'agira, à l'échelle de la ville de Longjumeau, à la fois de créer des logements abordables, de renforcer la mixité sociale, fonctionnelle et intergénérationnelle, de développer des espaces partagés tout en veillant à l'accessibilité, notamment pour les personnes âgées ou en situation de handicap.

2.1 / CONFORTER LES CENTRALITÉS EXISTANTES ET ANTICIPER CELLES À VENIR

À l'instar de nombreuses villes, les centres sont plus ou moins confrontés à des difficultés en matière d'animation, de commerce de proximité (disparition de certaines activités, hausse de la vacance, état des bâtiments) et en matière d'habitat (manque d'attractivité des centres anciens, contraintes fortes pour des réhabilitations ayant un impact sur le coût de rénovation, état du bâti ancien et locatif, etc.).

L'enjeu est aujourd'hui de développer une politique transversale de redynamisation des centres-villes, notamment en définissant et déployant une stratégie de soutien aux commerces de proximité et de reconquête des logements vacants au travers de nombreux outils mis en œuvre par la ville.

En lien avec l'Opération de Revitalisation du Territoire (ORT), il s'agira notamment d'améliorer les conditions de vie des habitants, dans des trajectoires dynamiques et respectueuses de l'environnement.

1. Affirmer l'identité du centre-ville :

- en redynamisant le commerce et en favorisant la diversité commerciale ;
- en accompagnant la réhabilitation du bâti existant, la rénovation des porches ainsi que le réaménagement des cours intérieures ;
- en requalifiant les espaces publics, notamment en repensant le partage des espaces.

2. Conforter l'offre en équipements dans le centre-ville :

- en maintenant le niveau d'équipements publics (administratif, culturel, scolaire et de santé), vecteur de l'attractivité de Longjumeau ;
- améliorer l'accessibilité du cadre bâti des publics vulnérables et/ou en situation de handicap ;
- en rénovant les équipements sportifs.

3. Favoriser l'emploi en confortant les zones d'activités économiques existantes :

Depuis la seconde moitié du XXème et l'émergence des grandes surfaces commerciales, des zones d'activités économiques et des grandes zones d'équipements, les commerces de proximité souffrent d'une forte concurrence des grandes surfaces et notamment des grandes surfaces alimentaires, notamment depuis les dernières décennies.

Dans un contexte économique très concurrentiel, le territoire souhaite se différencier en favorisant la montée en gamme des zones d'activités économiques et commerciales existantes (parc de Nativelle, Vigne aux Loups, etc.). Le développement des zones d'activités existantes pourra être ciblé dans certains secteurs et devra également répondre aux objectifs de qualité.

Ainsi, dans un souci d'optimisation voire de recyclage du foncier à vocation économique, l'objectif est de valoriser les zones d'activités économiques et de favoriser leur montée en gamme en améliorant notamment leur qualité globale à travers des partis d'aménagement (insertion architecturale et paysagère, lisibilité, desserte et accessibilité, etc.).

Dans ce contexte de raréfaction du foncier et de densification des fonctions urbaines, ces sites représentent aujourd'hui des opportunités de limitation de la consommation des espaces agro-naturels.

Dans ce cadre, il s'agira de :

- favoriser l'implantation de nouvelles activités, notamment dans le secteur stratégique de l'industrie de santé ;
- conforter la zone d'activités économiques de La Vigne aux Loups ;
- communiquer sur les activités en place ;
- mettre en place une stratégie de développement économique en valorisant les synergies avec les communes limitrophes, notamment Chilly-Mazarin et Champlan ;
- valoriser les éléments et motifs paysagers ponctuant le tissu urbain à vocation économique.

2.2 / OPTIMISER L'OFFRE DE LOGEMENTS QUALITATIVEMENT ET ASSURER LE PARCOURS RÉSIDENTIEL

A l'image de diverses tendances nationales et locales, les modes de vie ont largement évolué sur le territoire de la ville : baisse et vieillissement de la population, séparations, décohabitation tardive, habitudes de consommation, distance au lieu de travail, etc.

Par ailleurs, la crise sanitaire liée au coronavirus a entraîné des bouleversements durables dans les modes d'habiter, dans le rapport au travail, dans les pratiques de mobilité, dans le rapport à l'écologie et plus globalement dans les modes de vie de chacun.

1. Adapter les logements à l'évolution de la population :
 - améliorer le parc existant et lutter contre l'habitat indigne ;
 - permettre les évolutions mesurées du bâti existant, adaptées aux attentes et aux besoins des habitants, dans le respect des volumes et typologies existants ;
 - accueillir de nouveaux logements, en maîtrisant la typologie et la localisation.
2. Accompagner les outils opérationnels mis en œuvre (OPAH-RU et ORT), les plans et/ou grands projets urbains (PRU) lancés dans les différents quartiers ;
3. Garantir la mixité sociale et lutter contre la paupérisation de certains quartiers.

2.3 / AMÉLIORER LE FONCTIONNEMENT DES CENTRALITÉS ACTUELLES ET FUTURES SANS DÉSTABILISER LES ÉQUILIBRES DU TERRITOIRE

Le développement des zones commerciales et plus récemment du e-commerce ne permet plus de penser l'animation urbaine uniquement par la fonction commerciale. Elle ne représente qu'une faible partie de nos rez-de-chaussée et les autres fonctions, l'habitat, les bureaux, les services, les équipements ont également leur place pour une ville animée et diverse dès lors qu'ils sont développés pour participer à rendre la rue vivante et attractive.

Dans un contexte où la place de la voiture dans la ville tend à diminuer au profit des mobilités douces et des transports en commun, la qualité des rez-de-chaussée est en effet essentielle pour inviter le piéton à marcher, s'arrêter, échanger.... et participer par sa présence à rendre les rues attrayantes et plus sécurisées.

La question du rythme des constructions, du traitement des rez-de-chaussée, du choix des matériaux et de la qualité des détails est ici en jeu pour rendre la ville désirable aux piétons. Ainsi, l'enjeu est de (re)trouver des rez-de-chaussée accueillants, toute fonction confondue, des rues qui donnent envie d'y habiter. Cela nécessite de porter une attention particulière sur les rez-de-chaussée dans une réflexion à l'échelle de la rue, en amont de la conception de l'îlot pour intégrer et articuler la rue, les pieds d'immeubles et les qualités d'habiter.

Entre le centre-ville, les zones d'activités économiques et commerciales, les hameaux de Balizy et Gravigny, ou encore les quartiers Sud, cette diversité de polarités qui compose l'armature urbaine de la ville de Longjumeau doit être valorisée et renforcée à travers des orientations d'aménagement cohérentes permettant leur remise en lien et les rendant désirable.

1. Permettre l'évolution de certains secteurs et veiller à leur intégration urbaine, environnementale et paysagère ;

2. Favoriser l'animation dans le centre-ville grâce à la préservation de la mixité de ses fonctions (logements, bureaux, commerces, loisirs...);
3. Requalifier et valoriser les quartiers Sud :
 - rendre l'espace commercial attractif via une requalification des cellules commerciales et la réalisation d'un espace public adapté aux besoins fonctionnels (visibilité, sécurité, accès);
 - s'appuyer sur les réflexions en cours concernant le site de l'Hôpital (désenclavement et ouverture du site, renforcement de la mixité fonctionnelle);
 - repenser le lien avec le cœur de ville, notamment piéton.
4. Repenser le centre-ville :
 - rendre le centre-ville plus attractif en poursuivant l'amélioration des espaces publics;
 - poursuivre la requalification de la rue François Mitterrand : inciter à réhabiliter le bâti et proposer une charte des enseignes des façades commerciales en centre-ville;
 - repenser l'accessibilité et le confort d'usage pour tous les usagers de l'espace public et prendre en compte de l'accessibilité pour les publics vulnérables et/ou en situation de handicap;
 - organiser des événements commerciaux ponctuels et conforter le marché Bretten.
5. Renforcer l'attractivité économique des zones d'activités en affirmant leur positionnement dans le territoire :

Il s'agit de renouveler un espace potentiellement fragilisé par son manque de connexion avec le reste du territoire malgré une position stratégique. Aussi, une zone d'activités existante peut être vieillissante dans sa forme mais encore dynamique dans son activité. La redynamisation est alors le moyen d'harmoniser l'attractivité économique, la qualité de l'image et de renforcer la position de la zone dans son territoire.

Dans ce cadre, il s'agira :

- d'améliorer la qualité écologique (végétalisation, travail sur la trame nocturne, gestion des eaux pluviales, développement des ENR, décarbonation des mobilités);
 - d'apaiser les abords des axes et des zones d'activités;
 - de permettre une densification afin de développer le nombre d'emplois;
 - de conserver un bon équilibre entre l'industrie et les activités tertiaires.
4. Accompagner le développement du télétravail.

2.4 / OPTIMISER ET ÉQUILIBRER L'OFFRE EN ÉQUIPEMENTS




1. Maintenir le bon niveau d'équipement en adaptant l'offre à l'évolution de la population :
 - répondre aux besoins et développer de nouvelles offres ;
 - rénover les équipements sportifs dans une logique de recherche d'économie ;
 - développer l'offre culturelle.
2. Valoriser les pôles et équipements commerciaux de quartier :
 - rendre visible le centre commercial Les Charmilles et repenser son lien avec les hameaux ;
 - améliorer l'accessibilité du centre commercial Les Coteaux et soutenir le renforcement déjà engagé de l'activité commerciale, dans le cadre de l'amélioration du cadre de vie du quartier ;
 - accompagner les pôles commerciaux dans leur mutation et envisager le développement d'une offre complémentaire en matière de santé.
3. Renforcer la sécurité dans l'aménagement des espaces publics et des espaces situés aux abords des équipements.

AXE 2 • UNE VILLE POUR TOUS

Conforter les centralités existantes et anticiper celles à venir

-  Affirmer l'identité du centre-ville et redynamiser le commerce
-  Conforter l'offre en équipements dans le centre-ville
-  Favoriser l'emploi en confortant les zones d'activités économiques existantes



Optimiser l'offre de logements qualitativement et assurer le parcours résidentiel

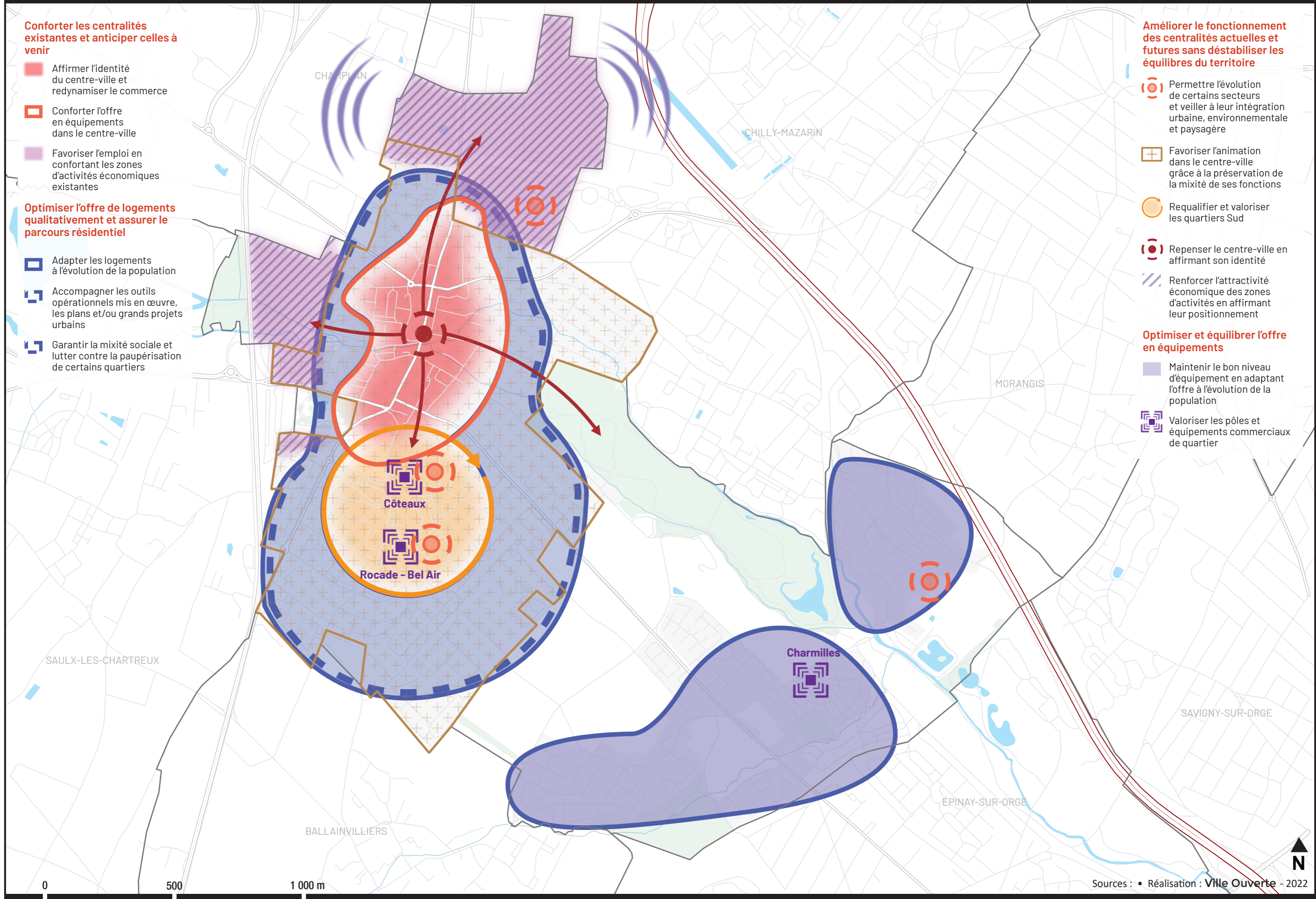
-  Adapter les logements à l'évolution de la population
-  Accompagner les outils opérationnels mis en œuvre, les plans et/ou grands projets urbains
-  Garantir la mixité sociale et lutter contre la paupérisation de certains quartiers

Améliorer le fonctionnement des centralités actuelles et futures sans déstabiliser les équilibres du territoire

-  Permettre l'évolution de certains secteurs et veiller à leur intégration urbaine, environnementale et paysagère
-  Favoriser l'animation dans le centre-ville grâce à la préservation de la mixité de ses fonctions
-  Requalifier et valoriser les quartiers Sud
-  Repenser le centre-ville en affirmant son identité
-  Renforcer l'attractivité économique des zones d'activités en affirmant leur positionnement

Optimiser et équilibrer l'offre en équipements

-  Maintenir le bon niveau d'équipement en adaptant l'offre à l'évolution de la population
-  Valoriser les pôles et équipements commerciaux de quartier



3. UNE VILLE QUI RELIE

A grande échelle, Longjumeau constitue un point de passage obligé du Nord-Centre Essonne, dont les départementales 117 et 118 sont les principaux axes. Ces voies, outre constituer des voies de transit d'intérêt national et régional qui permettent de rejoindre Paris, pôle d'emploi d'importance pour les longjumellois, permettent de relier des secteurs à dominante résidentielle, comme Epinay sur Orge ou Ballainvilliers aux pôles d'emploi de Massy-Palaiseau ou à la zone industrielle de Courtabœuf.

Supportant une circulation importante, les RD 117 et 118 génèrent un ralentissement des flux de circulation dans l'ensemble du cœur de ville, paralysant certains secteurs aux heures de pointe. Véritable point de convergence, la circulation le long de la rue François Mitterrand est très perturbée et le cœur de ville subit les flux de transit intercommunal.

Le maillage routier, autoroutier et ferré provoque un certain nombre de nuisances ainsi que des ruptures dans les logiques de cheminement piétons et cyclables. L'ambition est de poursuivre l'engagement en matière de développement des transports en commun (T12) et d'encourager le questionnement du contournement de certaines infrastructures, comme la RN20 notamment, dans une logique d'ouverture du territoire aux mobilités actives permettant une transition des mobilités vers des déplacements moins carbonés.

3.1 / DÉVELOPPER LES MODES DE DÉPLACEMENT ACTIFS ET LA DESSERTE DE PROXIMITÉ AU SEIN DU CENTRE-VILLE ET DES QUARTIERS

Pour encourager les pratiques de mobilité active, il sera nécessaire de développer par le biais des futurs aménagements ou requalifications des voiries et des espaces publics, une culture de partage de la voirie autour d'aménagements qualitatifs accompagnés d'une signalétique efficace.

L'enjeu principal de toutes nouvelles opérations d'aménagement est de fluidifier et de faciliter l'accès des nouveaux habitants vers une pluralité de transports. Dans ce cadre, plusieurs actions communales ou supra-communales, qu'il s'agira de valoriser ou conforter, ont déjà été prévues ou mises en œuvre comme le projet Tram-Train (T12).

1. Améliorer les entrées de ville et repenser le plan de circulation au niveau des axes majeurs afin de renforcer la bonne accessibilité de la ville (A6, A10, N20, T12) ;
2. Améliorer le maillage et renforcer la pratique des mobilités douces :
 - relier le centre-ville et les quartiers aux principaux équipements et commerces ;
 - sécuriser les circulations douces (trajets piétons et cyclables) et améliorer la circulation des personnes à mobilité réduite dans le centre-ville ;
 - piétonniser certaines rues en centre-ville, dont la place Steber et ses alentours ;
 - encourager l'usage du vélo ;
 - améliorer l'accès piétonnier aux commerces ;
 - s'appuyer et faire le lien avec la TVBN.

3. Développer la multimodalité et intermodalité des transports et améliorer la desserte en transport en commun :
 - améliorer les conditions de circulation des bus ;
 - accompagner les éventuelles modifications du réseau ;
 - améliorer les conditions de reports vers les transports structurants ;
 - faire du maillage dédié aux mobilités douces le support de l'intermodalité.

3.2 / REPENSER GLOBALEMENT LA POLITIQUE DE STATIONNEMENT

Pour répondre aux enjeux climatiques, les villes se doivent de repenser l'usage de la voiture sur leur territoire. La place de la voiture en ville est un sujet qui prend de plus en plus d'ampleur en raison des impacts écologiques et sanitaires des émissions de gaz à effet de serre et de particules fines dont les voitures sont responsables. L'enjeu est évidemment de taille pour l'environnement et la santé avec, en ligne de mire, l'objectif de proposer ou favoriser des déplacements urbains moins polluants : la marche à pied, l'usage du vélo ou encore des transports en commun.

Dans ce cadre, la question du stationnement, notamment de surface, est un enjeu majeur. En effet, outre la réduction de l'empreinte environnementale (imperméabilisation, phénomène d'îlots de chaleur), la problématique consiste à rééquilibrer l'usage de l'espace public en accordant davantage de place à d'autres modes ou moyens de transports. Et pour cela, notamment pour cohabiter, l'enjeu est donc de trouver des solutions de mobilités et de requalification des espaces publics qui permettent de faciliter le stationnement tout en en diminuant l'importance dans l'espace public.

1. Penser des espaces de stationnement perméables et végétalisés ;
2. Penser l'aménagement des espaces de stationnement pour les voitures (y compris électriques) et renforcer les exigences liées à l'accueil des nouveaux modes de transport décarbonés ;
3. Restructurer l'offre de stationnement et développer, selon les contextes, des outils adaptés (mutualisation, tarification, etc.).

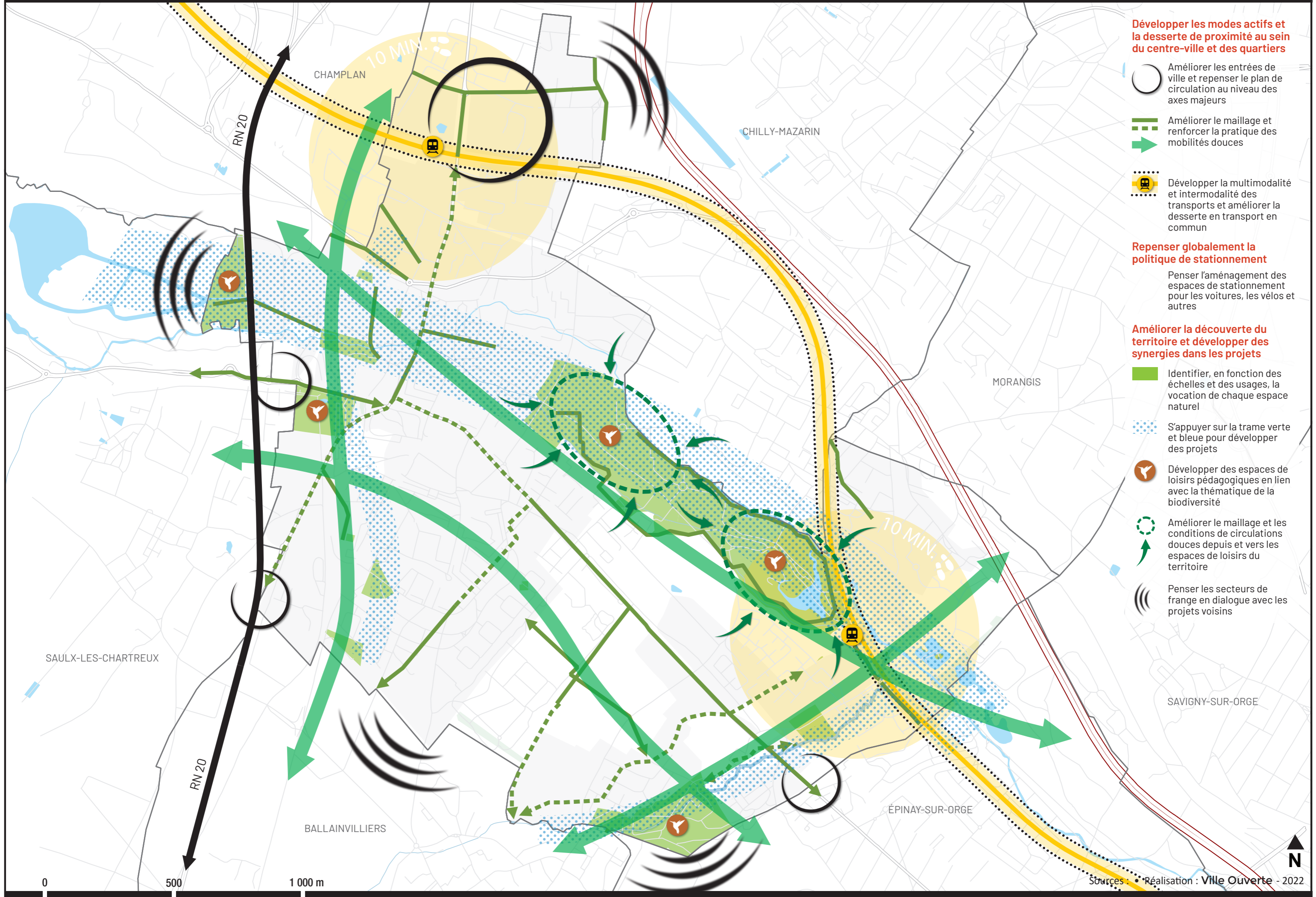
3.3 / AMÉLIORER LE CADRE DE VIE DU TERRITOIRE ET DEVELOPPER DES SYNERGIES DANS LES PROJETS

Le cadre de vie urbain conditionne pour une part importante le bien-être des citoyens. Les espaces ouverts doivent permettre la décompression de chacun au quotidien. Les individus donnent du sens aux espaces et les transforment en lieux de vie et d'interactions sociales. Or l'usage de l'espace public ne se décrète pas. L'appréciation et l'appropriation de l'espace public lui appartiennent. Néanmoins, la manière dont ces espaces sont vécus par les usagers dépend en grande partie de leur intégration dans un système urbain cohérent. Selon son degré d'aménagement, sa localisation dans le tissu urbain, sa proximité à des équipements ou des activités, le moment de la journée ou de la semaine... les usagers s'approprient différemment des espaces.

Dans un contexte de raréfaction du foncier, il faut, plus que jamais, optimiser chaque m² pour qu'il profite au plus grand nombre tout en essayant de répondre aux besoins de chacun. Il faut donc sortir de la spécialisation de l'espace pour, au contraire, et offrir la possibilité qu'une pluralité d'activités s'y développe, concomitamment ou à des moments différents, pour des familles, des femmes seules, des adolescents ou des personnes âgées, de niveaux sociaux ou de modes de vie différents. C'est pourquoi la complémentarité et la répartition des espaces de ressourcement sont à rechercher. Ils doivent être localisés dans des endroits stratégiques pour favoriser l'urbanité, la cohésion sociale et l'exercice physique mais aussi la flânerie...

1. Identifier, en fonction des échelles et des usages, la vocation de chaque espace naturel :
 - identifier les grands espaces de détente majeurs (parcs urbains, plaine de Balizy, etc);
 - identifier les espaces de proximité (square, espace public de taille réduite, etc.) ;
2. S'appuyer sur la trame verte et bleue pour développer des projets touristiques et culturels :
 - créer des espaces de loisir le long de la trame bleue et des activités nautiques le long de l'Yvette ;
 - développer des activités de loisirs et touristiques dans le Bois des Templiers, sans compromettre son statut d'Espace Naturel Sensible (ENS) dont l'objectif est de préserver les sensibilités écologiques et paysagères et contribuer à la prévention des risques naturels d'inondation ;
 - maintenir la vocation de loisirs et de détente des grands espaces naturels et agricoles (vergers pédagogiques, jardins familiaux, ferme pédagogique...);
 - développer des projets culturels en s'appuyant sur les éléments de la trame verte (le parc de Nativelle, le Bois des Templiers).
3. Développer des espaces de loisirs pédagogiques et/ou culturels en lien avec la thématique de la biodiversité (Parc de la Nativelle) ;
4. Améliorer le maillage et les conditions de circulations douces depuis et vers les espaces de loisirs du territoire :
 - développer les liaisons douces et les mobilités actives ;
 - créer un circuit de découverte ;
 - conforter la plaine de Balizy comme espace naturel et de détente majeur.
5. Penser les secteurs de frange en dialogue avec les projets voisins :
 - rechercher des synergies avec les projets portés par les territoires voisins ;
 - tirer parti des dynamiques liées au Bois des Templiers ;
 - maintenir les espaces de plaine agricole en lien avec Ballainvilliers ;
 - renforcer l'accessibilité de la plaine de Balizy depuis Chilly-Mazarin.

AXE 3 • UNE VILLE QUI RELIE



Développer les modes actifs et la desserte de proximité au sein du centre-ville et des quartiers

- Améliorer les entrées de ville et repenser le plan de circulation au niveau des axes majeurs
- Améliorer le maillage et renforcer la pratique des mobilités douces
- Développer la multimodalité et intermodalité des transports et améliorer la desserte en transport en commun

Repenser globalement la politique de stationnement

Penser l'aménagement des espaces de stationnement pour les voitures, les vélos et autres

Améliorer la découverte du territoire et développer des synergies dans les projets

- Identifier, en fonction des échelles et des usages, la vocation de chaque espace naturel
- S'appuyer sur la trame verte et bleue pour développer des projets
- Développer des espaces de loisirs pédagogiques en lien avec la thématique de la biodiversité
- Améliorer le maillage et les conditions de circulations douces depuis et vers les espaces de loisirs du territoire
- Penser les secteurs de frange en dialogue avec les projets voisins

0 500 1 000 m



4. UNE VILLE QUI PROTEGE

Dans un contexte d'urgence climatique, l'îlot de chaleur urbain ou surchauffe urbaine nuit au bien-être des citoyens. Face à l'accélération des épisodes caniculaires dans le contexte du changement climatique, les stratégies de rafraîchissement deviennent un enjeu de santé publique.

Dans un contexte national d'urbanisation massive – la démographie des villes a presque été multipliée par 6 depuis 1950 – et de vieillissement de la population, la surchauffe urbaine devient un enjeu majeur de santé publique dont les élus de Longjumeau ont voulu se saisir.

Une problématique d'autant plus prégnante que les épisodes de vagues de chaleur sont de plus en plus nombreux ces 20 dernières années et que Météo-France en prévoit 2 fois plus d'ici 2050. Dans ce contexte, le rôle du cadre de vie est de plus en plus important pour protéger tous les habitants des villes, en particulier les plus fragiles.

Les enjeux des îlots de chaleur urbains sont nombreux :

- Danger pour la santé : les impacts sanitaires du "stress thermique" sont nombreux (inconfort, malaise, coup de chaleur, aggravation de maladies chroniques, etc.), ainsi que la surmortalité en période de canicule.
- Hausse de la consommation d'énergie : si l'on n'adapte pas la ville aux fortes températures, il en résulte une augmentation du recours à la climatisation (on estime qu'une augmentation de 2°C, causée par un îlot de chaleur urbain, peut accroître la consommation d'énergie jusqu'à 5%).
- Augmentation de la pollution : le rayonnement du soleil et les températures élevées déclenchent des réactions chimiques entre les polluants (produit par exemple par les moteurs) et l'oxygène, pouvant générer des affections respiratoires (comme l'asthme).

L'une des causes principales de surchauffe urbaine reste l'imperméabilisation des sols. En effet, les zones goudronnées et asphaltées empêchent l'eau de s'évaporer et la redirigent trop rapidement vers le réseau, ce qui empêche la rétention d'eau par le sol, source de rafraîchissement de l'air et primordial pour lutter contre les îlots de chaleur urbains. De même, une morphologie urbaine limitant les zones d'ombres et la circulation des vents est également une importante source de surchauffe urbaine. Dans ce cadre, une forme urbaine qui privilégie des rues plus étroites, plus ombragées, permet de mieux maîtriser la formation des îlots de chaleur urbains.

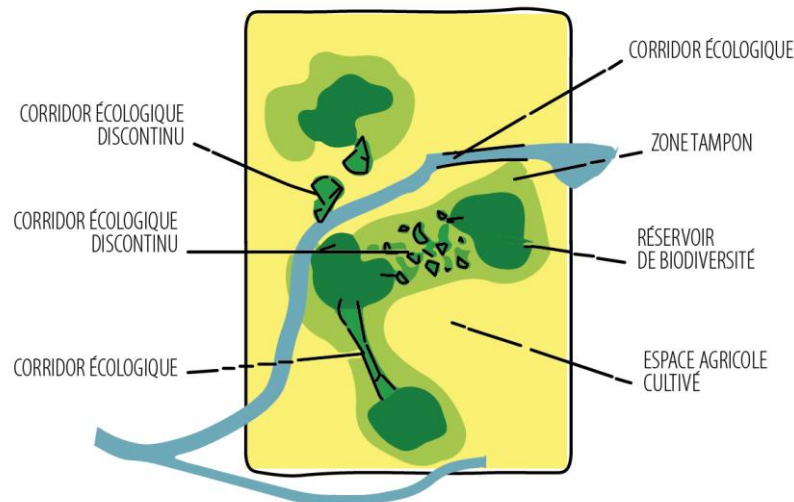
Outre la limitation de l'imperméabilisation des sols, l'eau, très présente sur le territoire de Longjumeau, participe du rafraîchissement urbain. Dans ce cadre, les éléments de la trame bleue, tant les cours d'eau comme l'Yvette ou le Rouillon, que les plans d'eau et étangs (Étang de la Carpe d'Or, lac de Saulx-les-Chartreux) jouent un rôle de tampons thermiques car ils tempèrent les variations de température, créant ainsi des microclimats.

4.1 / CONCILIER LE DÉVELOPPEMENT URBAIN DU TERRITOIRE AVEC LA PRÉSERVATION DU PATRIMOINE, DES SITES ET DE LA VÉGÉTATION

Les réservoirs de biodiversité sont reliés entre eux par des corridors écologiques qui assurent les possibilités de se déplacer pour les espèces. A l'échelle de la ville, les principaux corridors suivent le réseau hydrographique, (Yvette, Morte-Eau et Rouillon). Ce maillage principal est

complété par des espaces agricoles, dont la mosaïque agricole de la plaine de Balizy, et par des espaces de nature (trame verte) ponctuels localisés en zone urbaine (nature en ville).

Ainsi, les réservoirs (lac de Saulx-les-Chartreux par exemple) et corridors de biodiversité identifiés (Yvette, Rouillon, Bief) sont des vecteurs de biodiversité et une composante essentielle de la qualité de vie. Ces sites, véritable clé de voûte d'un territoire fonctionnel pour la faune et la flore, devront être préservés et confortés afin de maintenir au sein du territoire un maillage d'espaces de nature. La démarche invite ainsi à construire la ville à partir du respect et du développement des espaces de nature plutôt qu'en artificialisant des espaces riches de biodiversité.



Malgré, la présence de réservoirs, corridors, voire continuum de la sous-trame bleue, des éléments de discontinuité apparaissent et sont principalement liés aux infrastructures de transport (RN20, D217, ligne du RER C). Dans ce cadre, malgré des actions de renaturation sur le cours d'eau de l'Yvette, des obstacles à l'écoulement de la sous-trame restent identifiés. De même, certains milieux humides alluviaux (cf. des espaces ouverts liés à l'eau) restent coupés par des infrastructures, notamment de transport.

1. Préserver, valoriser et enrichir la trame verte en protégeant les espaces naturels.

La trame verte est d'une grande diversité puisqu'elle recoupe des milieux variés : des milieux alluviaux, des jardins publics et privés, des espaces agricoles, des boisements. La continuité de cette trame est profondément liée à la continuité de la trame bleue. Ainsi, la trame verte est globalement plus dense et plus continue le long des cours d'eau que sur l'ensemble du territoire.

Dans les espaces urbanisés, cette trame repose principalement sur les jardins privés et les jardins publics. Ces derniers sont globalement éloignés géographiquement et ne s'inscrivent pas forcément dans un maillage de continuités écologiques.

Aussi outre, la préservation des espaces naturels, il s'agira de :

- favoriser leurs connexions en développant la végétalisation entre les sites, en renforçant les corridors existants et en déployant une diversité de strate (végétalisation de pieds d'arbres, plantations d'arbustes...);
- poursuivre le travail engagé sur la gestion différenciée des parcs ;
- accompagner et renforcer le développement de jardins familiaux sur le territoire.

2. Valoriser, en fonction des différents contextes, la trame bleue constituée de l'Yvette, du Rouillon, de la Rivière Morte ainsi que des différentes zones humides, et mettre en valeur les berges, notamment dans le centre-ville.

La présence des cours d'eau sur le territoire constitue un élément majeur dans le contexte écologique du territoire et permet le développement de continuités aquatiques et alluviales. Cette trame bleue présente toutefois un profil très hétérogène, aux milieux propices au développement de la biodiversité (secteurs renaturés de l'Yvette et de la Morte Eau) s'opposent des portions canalisées et très artificialisées au sein desquelles elle est peu perceptible et se résume seulement au lit mineur du cours d'eau. De la même manière, la trame bleue est principalement identifiée au niveau de l'Yvette, les actions de renaturation s'y concentrent, tandis que le Rouillon est peu appréhendé ou mis en valeur.

3. Pérenniser les espaces agricoles en les protégeant en assurant l'accessibilité des parcelles ainsi que le maintien d'une forme propice à l'exploitation.
4. Sensibiliser à la « trame noire » et limiter la dégradation et la fragmentation des habitats due à l'éclairage artificiel :

En raison du caractère relativement urbain de la ville et de sa proximité avec la métropole parisienne, la qualité du ciel nocturne est fortement dégradée sur le territoire. Certains secteurs peuvent néanmoins constituer des refuges pour la faune nocturne. C'est notamment le cas de certains espaces boisés ou des secteurs situés à proximité des cours d'eau (bois des templiers, prairie de Balizy), ainsi que le parc de Nativelle qui a fait l'objet d'études visant à réduire la pollution lumineuse.

Dans ce cadre, il s'agira notamment de faire évoluer l'éclairage nocturne de la ville dans une perspective de réduction des consommations énergétiques tout en permettant de soutenir le développement d'une trame nocturne :

- limiter ou temporiser l'éclairage urbain dans les secteurs peu fréquentés ;
 - expérimenter dans les secteurs d'opérations et sur les nouveaux itinéraires cyclables de nouvelles manières d'éclairer (matérialisation cheminements au sol par exemple).
5. Préserver et mettre en valeur le patrimoine naturel et bâti (arbres, constructions, patrimoine vernaculaire, porches, etc.).

4.2 / RENFORCER LA GESTION DES ESPACES LIBRES PRIVÉS ET PUBLICS

1. Définir et décliner la stratégie de peuplement permettant de maîtriser l'attractivité résidentielle de la ville et de conserver l'équilibre urbain – naturel actuel :
 - en confortant notamment les espaces verts présents dans le tissu urbain ;
 - en confortant et mettant en valeur les espaces naturels emblématiques du territoire (parc Nativelle, Bois des Templier, la plaine de Balizy, la coulée verte, etc.) ;
 - en identifiant des sites pouvant accueillir de nouveaux espaces verts.
2. Inscrire le traitement des espaces publics dans une logique de perméabilité écologique :

- lutter contre l'artificialisation des sols et désimperméabiliser les sols (place Charles Steber particulièrement) ;
 - mettre en œuvre une gestion alternative des eaux pluviales.
3. Maintenir les espaces verts, la pleine terre et la qualité paysagère du tissu pavillonnaire afin de consolider la trame verte, en maîtrisant son évolution.

4.3 / AFFIRMER LA RESPONSABILITÉ ÉCOLOGIQUE ET L'AMBITION ENVIRONNEMENTALE FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE

1. Améliorer la qualité de l'habitat et encourager un habitat respectueux de l'environnement : densités, formes urbaines compactes, architecture bioclimatique, etc. ;
2. Maîtriser le développement urbain des hameaux : protéger et valoriser les espaces de respiration et la typicité des espaces bâtis et espaces jardinés au sein des hameaux :

La diversité territoriale et la volonté de valoriser les hameaux de Balizy et Gravigny constituent actuellement un élément important de l'identité territoriale de Longjumeau, liée à la constitution historique de son territoire.

L'un des enjeux est par conséquent de révéler les richesses qui forment le socle de cette identité multiple dont les composantes sont complémentaires. Dans ce cadre, La préservation de certains éléments ponctuels identitaires ne suffit pourtant pas toujours à préserver l'identité des hameaux et à permettre leur évolution mesurée et qualitative.

Caractérisés par un bâti généralement ancien, sous forme de maison de village présentant une architecture relativement homogène au sein d'un parcellaire organisé en lanières étroites, les hameaux de Balizy et Gravigny forment des ensembles urbains historiques organisés en groupement d'éléments individualisés qui doivent faire l'objet d'une attention toute particulière.

Il s'agira de formuler des préconisations et proposer des règles et/ou outils urbains permettant d'assurer une évolution qualitative en encadrant les transformations possibles. Aussi, l'enjeu est de conserver la trame historique ainsi que ses caractéristiques d'implantation et de valoriser le rapport entre la construction et les espaces libres (jardins d'agrément et maraichage), limitant ainsi l'imperméabilisation des sols et le phénomène d'îlots de chaleur.

3. Améliorer et encourager la performance énergétique des bâtiments, aussi bien dans les constructions neuves que pour les constructions existantes (réhabilitations notamment) :
 - améliorer les performances énergétiques des bâtiments ;
 - améliorer le confort des bâtiments (température, acoustique, éclairage naturel...);
 - développer le recours aux matériaux écoresponsables (biosourcés, géosourcés) et de la construction bas-carbone.
4. Accompagner au développement des énergies renouvelables dans les zones d'activité économiques (solaire, géothermie, etc.) ;
5. Réduire le bilan carbone du territoire et tendre vers la neutralité :

- rénover les bâtiments municipaux pour lutter contre la dégradation énergétique ;
- mettre en place des détecteurs de présence pour l'éclairage public.

6. Développer la production d'énergies renouvelables, particulièrement le photovoltaïque :

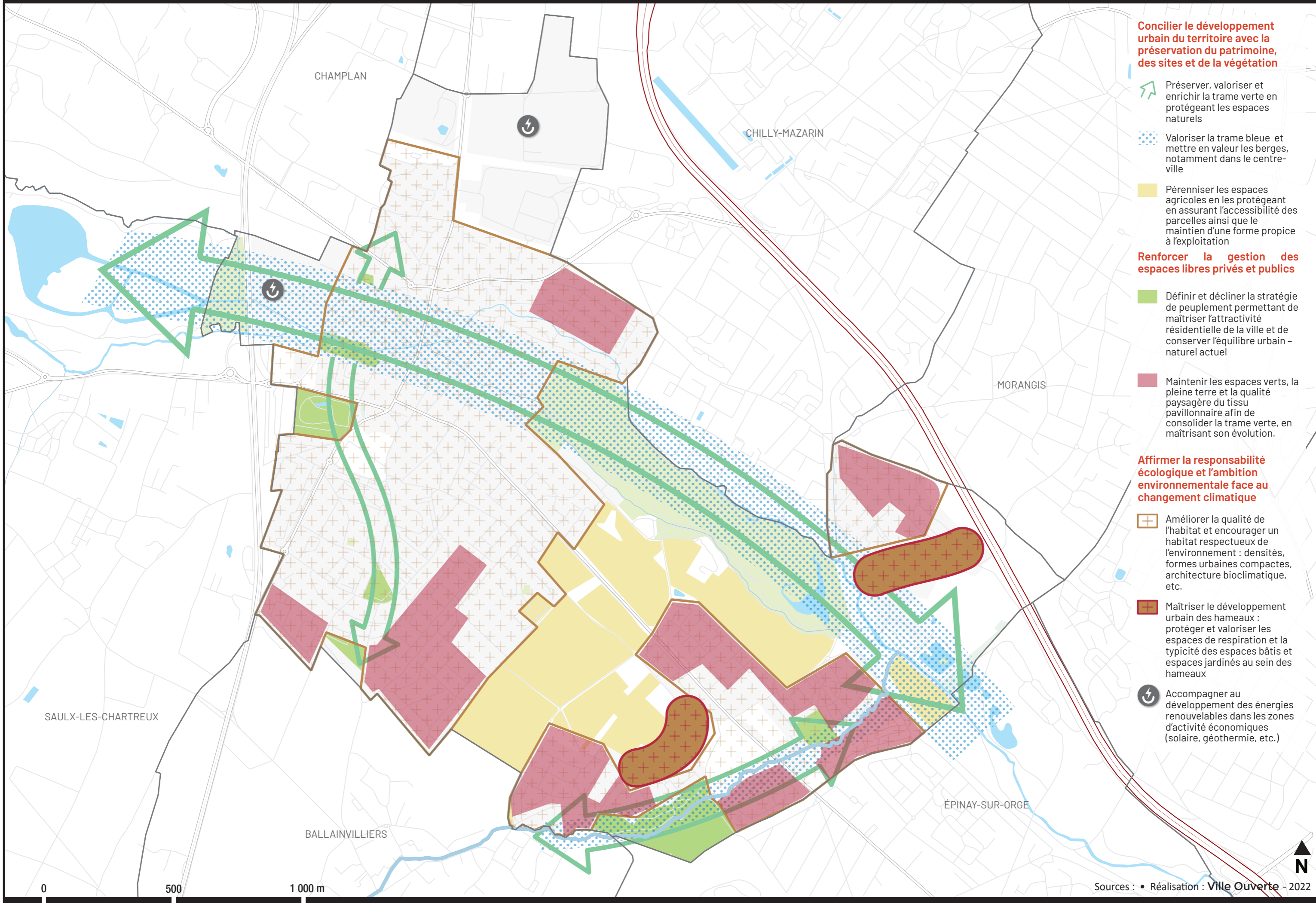
Bénéficiant d'un contexte favorable à la production d'énergie renouvelable d'origine solaire, la ville a d'ores et déjà engagé des réflexions quant à la production d'énergie renouvelable. Dans ce cadre, la technologie photovoltaïque permet de produire de l'électricité à partir du rayonnement solaire qui peut alors être autoconsommée ou réinjectée sur le réseau.

- installer des ombrières au sein des espaces de stationnement :




Symboles de transition énergétique et de l'engagement dans une démarche de développement durable, la ville envisage la mise en place d'ombrières. Pouvant être installées au sein d'espaces de stationnement, outre la production d'électricité, les ombrières installées apportent confort et protection aux véhicules des usagés.

- installer des panneaux solaires sur les bâtiments publics.


AXE 4 • UNE VILLE QUI PROTÈGE




Concilier le développement urbain du territoire avec la préservation du patrimoine, des sites et de la végétation

-  Préserver, valoriser et enrichir la trame verte en protégeant les espaces naturels
-  Valoriser la trame bleue et mettre en valeur les berges, notamment dans le centre-ville
-  Pérenniser les espaces agricoles en les protégeant en assurant l'accessibilité des parcelles ainsi que le maintien d'une forme propice à l'exploitation

Renforcer la gestion des espaces libres privés et publics

-  Définir et décliner la stratégie de peuplement permettant de maîtriser l'attractivité résidentielle de la ville et de conserver l'équilibre urbain - naturel actuel

-  Maintenir les espaces verts, la pleine terre et la qualité paysagère du tissu pavillonnaire afin de consolider la trame verte, en maîtrisant son évolution.

Affirmer la responsabilité écologique et l'ambition environnementale face au changement climatique

-  Améliorer la qualité de l'habitat et encourager un habitat respectueux de l'environnement : densités, formes urbaines compactes, architecture bioclimatique, etc.
-  Maîtriser le développement urbain des hameaux : protéger et valoriser les espaces de respiration et la typicité des espaces bâtis et espaces jardinés au sein des hameaux
-  Accompagner au développement des énergies renouvelables dans les zones d'activité économiques (solaire, géothermie, etc.)